



GUIDE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT

PÉRIMÈTRE DE RÉGLEMENTATION

3
PARKING

78
HORODATEURS

- **1 zone Rouge** « Courte Durée »
- **1 zone Verte** « Moyenne et Longue Durée »

La qualité de résident :

Usager dont le domicile principal est situé dans le périmètre réglementé ou à moins de 100 mètres de sa limite.

Le non résident :

Usager dont le domicile est situé en dehors de ce périmètre, même s'il réside à Lens.

Boutique du stationnement - EFFIA

Accueil parking & voirie

Du lundi au vendredi :
de 11h à 19h
Le samedi :
de 11h à 18h

Place du Général de Gaulle
62300 LENS
Tél : 03 21 43 31 26

Plus d'infos sur :
jemegare.fr/lens



Zone rouge
Zone verte

P Parking municipal en zone rouge
P Parking municipal en zone verte

P Parkings municipaux gratuits
P Parking de la Gare

P Parking Dépose Minute Gare zone Rouge

TARIFS SUR PARKINGS

TARIFS JOURNALIERS ET ABONNEMENTS EN PARKING PUBLIC EN ZONE ROUGE



Jean Jaurès - 66 places
Place Jean Jaurès

Tarifs du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

	8h30 - 12h	14h - 18h30
de 00h à 30 min	Gratuit	Gratuit
de 30 min à 45 min	1,00 €	1,00 €
de 1h à 1h15	1,30 €	1,30 €
de 1h15 à 1h30	1,50 €	1,50 €
de 1h30 à 1h45	1,90 €	1,90 €
de 1h45 à 2h	2,10 €	2,10 €
de 2h à 2h15	2,30 €	2,30 €
de 2h15 à 2h30	2,50 €	2,50 €
de 2h30 à 2h45	2,70 €	2,70 €
de 2h45 à 3h	2,90 €	2,90 €
de 3h à 3h15	3,10 €	3,10 €
de 3h15 à 3h30	3,30 €	3,30 €
de 3h30 à 3h45		3,50 €
de 3h45 à 4h		3,70 €
de 4h à 4h15		3,80 €
de 4h15 à 4h30		3,90 €
Forfaits		
du lundi au samedi de 12h à 14h	0,20 €	
du lundi au samedi de 18h30 à 8h30 et dimanches et jours fériés	1 €	



Dépose minute - 22 places
Place du Général de Gaulle

10 min	Gratuit
20 min	1,00 €
30 min	3,00 €
40 min	5,00 €
50 min	7,00 €
1h	9,00 €
de 1h à 24h	25,00 €

GRATUITÉ:

Les parkings Salengro et Pasteur sont gratuits toute l'année.

TARIFS JOURNALIERS ET ABONNEMENTS EN PARKING PUBLIC EN ZONE VERTE



République - 850 places
Place de la République

Tarifs du lundi 8h30 au mercredi 12h et du jeudi 8h30 au vendredi 18h30

	8h30 - 12h	14h - 18h30
de 00h à 1h	Gratuit	Gratuit
de 1h à 1h15	0,60 €	0,60 €
de 1h15 à 1h30	0,80 €	0,80 €
de 1h30 à 1h45	0,90 €	0,90 €
de 1h45 à 2h	1,00 €	1,00 €
de 2h à 2h15	1,30 €	1,30 €
de 2h15 à 2h30	1,60 €	1,60 €
de 2h30 à 2h45	1,80 €	1,80 €
de 2h45 à 3h	2,00 €	2,00 €
de 3h à 3h15	2,10 €	2,10 €
de 3h15 à 3h30	2,10 €	2,10 €
de 3h30 à 3h45		2,10 €
de 3h45 à 4h		2,10 €
de 4h à 4h15		2,20 €
de 4h15 à 4h30		2,20 €
Forfaits		
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 14h	0,20 €	
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18h30 à 8h30 le lendemain matin	0,60 €	

ABONNEMENTS

souscription uniquement à la Boutique du stationnement

Abonnement semaine	10 €
Abonnement mensuel	40 €
Abonnement annuel	400 €
Abonnement mensuel salarié Lens**	30 €
Abonnement annuel salarié Lens**	300 €
Abonnement résidentiel semaine*	7,50 €
Abonnement résidentiel mensuel*	30 €
Abonnement résidentiel annuel*	300 €

* Usager dont le domicile principal est situé dans le périmètre réglementé ou à 100 mètres de sa limite, maximum 2 abonnements par foyer.

** Conditions d'obtention : renseignements auprès de la Boutique du stationnement.

GRATUITÉ SUR LE PARKING RÉPUBLIQUE:

- Toute l'année les samedis après 8h30, dimanches, jours fériés et mercredis après-midi de 12h jusqu'au jeudi 8h30.
- Pour les usagers propriétaires d'un véhicule propre (électriques et hybrides, GPL, GNV).
- Pendant toute la période estivale du 14 juillet au 15 août.

Tarifs horaires : **zone rouge**

20 min	0,40 €
30 min	0,50 €
40 min	0,70 €
50 min	0,80 €
60 min	1,00 €
70 min	1,20 €
80 min	1,40 €
90 min	1,60 €
100 min	1,80 €
110 min	2,00 €
120 min	2,20 €
130 min	2,50 €
140 min	3,00 €
160 min	3,50 €
180 min	4,00 €
200 min	25,00 €

Tarifs horaires : **zone verte**

30 min	0,50 €
60 min	1,00 €
120 min	1,50 €
240 min	2,00 €
360 min	2,50 €
de 360 min à 23h30	3,00 €
de 23h30 à 24h	25,00 €

GRATUITÉ

Gratuité zone verte : tous les samedis, dimanches, jours fériés, et mercredis à partir de 12h jusqu'à 8h30 le lendemain matin.

COMMENT S'EFFECTUE
LE PAIEMENT ?

Vous pouvez régler votre stationnement sur les horodateurs installés en zone verte et en zone rouge.

4 moyens de paiement au choix

- ✓ Espèces
- ✓ Carte bleue
- ✓ Depuis votre mobile avec Paybyphone
- ✓ Depuis votre mobile avec Easypark

LE SAVIEZ-VOUS ?

GRATUITÉ

Vous pouvez bénéficier de **30 minutes de gratuité** une fois par jour en saisissant le numéro de votre plaque d'immatriculation et en choisissant l'option «30 minutes gratuites».

Vous pourrez aussi vous déplacer au cours de cette gratuité.

Avec du stationnement payant, les 30 minutes de gratuité sont rajoutées au temps, une fois par jour.

Zone verte toute l'année les samedis, dimanches, jours fériés et les mercredis après-midi (de 12h jusqu'au jeudi 8h30).

TARIFS JOURNALIERS ET ABONNEMENTS EN VOIRIE

Grâce à votre abonnement, stationnez à tarif réduit sur la voirie

En aucun cas, l'abonnement ne constitue un droit de réservation ni une garantie d'emplacement.

Vous êtes résident dans le périmètre de la zone payante.

1€/jour - 15€/mois - 150€/an

Conditions : renseignements auprès de la Boutique du stationnement.

Vous exercez une profession médicale ou paramédicale.

20€/mois - 200€/an

Conditions : être docteur en médecine, infirmier, kinésithérapeute, aide soignant, dont le lieu de travail ou d'intervention se situe dans le périmètre payant. Obtention du tarif réduit sur présentation d'un justificatif professionnel, renseignements auprès de la Boutique du stationnement.

Vous êtes titulaire d'une carte mobilité inclusion dédiée au stationnement ou d'une carte européenne de stationnement en cours de validité.

Gratuité sur les places réservées à cet effet.

Nécessité d'afficher visiblement sur votre tableau de bord votre carte PMR. Attention, certaines places sont à durée limitée et restent payantes dans les parkings sous barrières.

Vous êtes propriétaire d'un véhicule électrique, hybride, GPL, GNV.

Cas N°1 Résident : Stationnement gratuit pour les résidents (zones verte et rouge) et sur le parking République.

Cas N°2 Non-résident : Gratuit uniquement sur le parking République pour les non-résidents.

Conditions : la déclaration de votre véhicule est obligatoire à la boutique du stationnement dans les 2 cas.

FAQ du stationnement

Qu'est-ce qu'un Forfait de Post Stationnement (FPS) ?

Le FPS correspond au montant total de la redevance due pour la période de stationnement. Il remplace l'amende de 17€ et dans la Ville de Lens, ce forfait est fixé à 25€ non majorables.

Comment je paie un FPS ?

72h après avoir reçu une notification, vous allez recevoir le FPS chez vous, envoyé par l'ANTAI, avec les instructions de paiement et vos droits et obligations. Attention, au gré de leurs passages, les agents assermentés pourront vous adresser plusieurs FPS pour un même stationnement abusif en zone rouge et ce, aussi longtemps que votre véhicule n'aura pas été déplacé.

Comment je peux contester un FPS ?

Vous faites un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) suivant les instructions écrites sur votre FPS.

Vous pouvez le faire par courrier ou sur le site jemegare.fr/lens ou antai.gouv.fr.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la Boutique du stationnement.

GUIDE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT